

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 60 (1934)
Heft: 18

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE LAUSANNOISE

Arrêt dans la construction. — Des projets cependant... — Plan d'extension et plans de quartiers. — Le problème des transports publics.

Cette fois, hélas ! Ça y est ! La construction, poussée pendant longtemps sur un rythme excessif, subit un temps d'arrêt qui risque de se prolonger. Je dis « hélas ! » en songeant à tous les bureaux d'architectes qui s'épanouissent et qui vont avoir bien de la peine à subsister. Je songe aux artisans, aux maîtres d'état et à leur personnel, au chômage qui risque fort de prendre cet hiver des proportions jusqu'alors inconnues chez nous. Il y aura aussi, sans aucun doute, bien des propriétaires un peu imprudents qui vont passer par de vilains moments. J'en connais qui, ayant encore construit récemment, ont toutes les peines du monde à « consolider » dans des conditions satisfaisantes.

Mais quoi ! Cette crise-là, il y a longtemps qu'on l'annonçait et qu'on la pouvait prévoir. Ceux qui s'y trouveront pris ne pourront point arguer de la surprise. On dira peut-être qu'un organisme quelconque, intervenant comme régulateur du marché, aurait pu jouer un rôle utile. Je n'y crois pas beaucoup, pour ma part. L'économie dirigée — comment et par qui ? — me paraît, dans ce domaine, singulièrement utopique.

Cependant les projets ne manquent pas, dont l'intérêt n'est pas mince mais qui se heurtent ou se heurteront à des difficultés financières. Il ne suffit plus de travailler, de prendre de la peine, car ce sont les fonds qui manquent le plus. Après avoir manifesté une confiance peut-être excessive, les capitaux, plus sensibles — on le sait — que des foules ou des femmes, passent d'un extrême à l'autre. Actuellement, effarouchés, ils se tiennent peureusement sur leurs gardes, ne sachant d'ailleurs pas très bien de quel côté se tourner.

Construire du neuf, encore et toujours du neuf, même à proximité du centre où la location est évidemment plus aisée, cela, par les temps qui courent, est dangereux. Ce qui l'est moins, c'est de construire du neuf à la place du vieux ; c'est de prévoir enfin la démolition de certains vétustes quartiers de rues basses, où les taudis abondent, pour les assainir et les remplacer par des immeubles convenables.

C'est ainsi que deux architectes lausannois ont conçu, M. Ramelet, pour la Cheneau-de-Bourg, M. Marti, pour la rive nord de la rue du Pré, deux projets intéressants. Il faut toutefois noter que le prix des terrains (avec leurs vieux immeubles) est tel, dans ces quartiers, qu'il n'est pas possible à une société privée, travaillant par ses propres moyens, de créer là des logements véritablement bon marché. Et alors se pose la question de savoir où l'on enverra habiter l'humanité qui grouille encore dans ces taudis.

N'oublions pas que la Ville de Lausanne a entamé les pourparlers en vue de l'expropriation des terrains et maisons de la rue du Pré. Le redressement de celle-ci permettrait d'établir un premier tronçon de la traversée directe Genève—Berne, par la vallée du Flon.

La commission du Conseil communal chargée d'étudier le projet de *règlement pour le plan d'extension*, ainsi que sa sous-commission de rédaction dont le soussigné a l'honneur de faire partie, ont terminé leurs travaux.

Le projet, considérablement remanié, surtout en ce qui concerne sa forme, viendra devant le Conseil communal dès l'automne. Les débats seront sans doute assez copieux. Il faudra que M. H. Viret, rapporteur, dépense une quantité considérable de salive ; il est vrai qu'il n'en est pas trop économe. Il sera bon aussi qu'on puisse expliquer certains articles à MM. les Conseillers à l'aide de dessins à la planche noire. Ainsi auront-ils l'impression d'être retournés s'asseoir sur les bancs de l'école. Si cela contribuait à les discipliner un peu, on ne pourrait qu'applaudir.

On peut prévoir, d'ailleurs, que le projet de règlement sera

adopté sans modifications importantes. Les hommes de l'art, ingénieurs et architectes, ont préventivement été appelés à donner leur avis.

La seule grosse épine est constituée, si j'ose dire, par les dispositions légales cantonales dont quelques-unes semblent s'opposer à des innovations intéressantes du projet lausannois. C'est ainsi que tout ce qui concerne les « plans de quartier » dont la mise sur pied est d'une si évidente importance risque, peut-être, d'être mis en question. Cela serait infiniment fâcheux. Il importe de passer sans retard à la révision, depuis longtemps entreprise, de la loi cantonale. Il serait paradoxal que les imperfections de celle-ci nuisent aux innovations du projet lausannois. Or, il est certain que si des plans de quartiers évitant le précédent et actuel tohu-bohu ne peuvent être mis sur pied, tout le nouveau règlement pour le plan d'extension communal ne sera, en fait, qu'un coup d'épée dans l'eau.

Autre problème encore, qui se pose synchroniquement : Celui des *transports publics*. On ne saurait étudier l'aménagement rationnel ou le développement de certains quartiers sans se pencher en même temps sur le plan des transports en commun projetés. Il faut que ceux-ci soient proportionnés à la densité des populations à desservir. Tout : stations, points de croisement, etc., doit être fixé à l'avance.

Pour la même raison, et pour d'autres qui en découlent, l'entente doit se faire entre les entreprises de transport. Dans ce domaine, la concurrence est rarement profitable à la collectivité. Il semble qu'à Lausanne on ait parfois perdu cela de vue.

La ville elle-même, la ville actuelle, a besoin qu'on revoie son réseau et sa distribution des transports en commun, trams, autobus, trolleybus, etc. Si les trams devaient continuer à circuler comme aujourd'hui, la plupart du temps sur voie unique, lentement, avec attente aux points de croisement, il serait infiniment difficile de développer la ville suivant les préceptes de l'urbanisme (espacement des habitations, création ou maintien de places de verdure, jardins, terrains de sports). Le confort de l'espace a été supprimé, dans les habitations, par le confort tout court, mais on veut alors le retrouver en plein air. L'empirisme a parfois du bon, mais il est loin de suffire, on l'a bien vu, trop vu, hélas ! Il est temps d'agir suivant des vues précises. Ces vues, c'est le plan d'extension qui doit les donner, notamment par la réalisation de plans de quartier mûrement établis.

J. P.

CORRESPONDANCE

A propos de l'« Ordre Nouveau ».

M. S. Grandjean, ingénieur, à Berne, nous écrit :

L'intéressant article, paru dans le *Bulletin technique de la Suisse romande* du 7 juillet, nous suggère les réflexions suivantes :

Le « personnalisme », qui constitue la caractéristique de la doctrine de l'« Ordre Nouveau » et qui consiste à « proclamer la primauté de la personne humaine sur toute autre valeur et toute autre nécessité » n'est pas une notion nouvelle. C'est sur une idée semblable que les philosophes du XVIII^e siècle ont édifié leurs systèmes, qui ont abouti, par la suite, à l'individualisme égoïste et au libéralisme économique contre lesquels l'« Ordre Nouveau » cherche précisément à réagir.

Pour un grand nombre d'hommes, il existe encore des valeurs plus précieuses que la personne humaine. Affirmer que c'est « la société qui est subordonnée à la personne et non l'inverse », c'est poser, en fait, que l'homme est une fin. Or, que nous importe-t-il le plus de la civilisation gréco-latine ou des individus qui l'ont composée, de la Renaissance ou des hommes qui l'ont vécue ? S'il est de notre devoir de chercher à assurer à l'individu le maximum de bien-être, nous estimons toutefois que la civilisation à laquelle l'homme participe est plus précieuse que la personne humaine. Il est intéressant de constater que les Etats qui ont l'organisation politique la

plus récente et la plus « dynamique » ont subordonné, complètement, au contraire, l'individu à la société.

L'« Ordre Nouveau » cherche à libérer l'individu durant la plus grande partie de son existence, en lui faisant effectuer, en quelque sorte, sa part de « travail inférieur et infâme » en une seule fois et en la répartissant sur l'ensemble des individus.

Admettons que l'organisation de ce « Service Civil » soit réalisée. Que se passera-t-il ensuite ?

Au bout de douze mois, environ, les individus qui auront terminé leur période de S. C. (où le travail « indifférencié » ou quantitatif représente plus de, par exemple, 80 % du travail total) vont entrer dans des fonctions convenant mieux à leurs aptitudes. Ils vont donc se répartir, au sein des entreprises dont ils font partie, dans toutes les catégories de travailleurs comprises entre le S. C. et les postes où le travail qualitatif représente 100 % de l'activité déployée. Mais la classe de travailleurs située immédiatement au-dessus du S. C., celle pour laquelle, par exemple, le travail qualitatif représente moins de 40 % du travail total, ne va-t-elle pas se considérer comme constituant un nouveau prolétariat ? Celui-ci donc, au lieu d'être supprimé ne se trouve que déplacé. On peut objecter qu'il a subi une amélioration sensible. Sans doute, mais il restera à ses propres yeux, un prolétariat parce qu'il se classera — pour employer les termes de l'« Ordre Nouveau » — selon la méthode dialectique et non selon la méthode dichotomique, c'est-à-dire selon les pôles extrêmes de l'échelle et non selon la position qu'il occupe réellement dans cette échelle. Nous reprenons à ce sujet la citation faite par M. Gibrat dans sa conférence, des paroles amères de Leroy-Beaulieu :

« Ce n'est pas la situation absolue qui importe, c'est la situation relative. Que les ouvriers soient bien nourris, bien logés, bien vêtus, qu'ils aient des loisirs, qu'ils jouissent de la sécurité du lendemain et du repos de la vieillesse, tout cela n'a pas d'importance, si d'autres hommes ont une table plus raffinée, des palais plus amples, des meubles plus agréables. »

Nous ne voyons pas clairement ce que deviendront les individus dont les capacités intellectuelles ne sont pas suffisantes pour qu'ils puissent trouver place dans la hiérarchie professionnelle de l'« Ordre Nouveau ». Il sera formellement interdit aux employeurs d'engager pour le travail « indifférencié » des hommes ayant accompli leur « Service Civil ». Il n'y aura donc plus de place pour eux dans cette catégorie.

Ces questions d'organisation ne sont peut-être pas insolubles. Par contre, nous constatons que l'« Ordre Nouveau » ne change pas grand-chose au système actuel. Il fait exécuter une partie du travail mondial par une organisation de travail forcé, mais la société reste ce qu'elle était auparavant. Car actuellement aussi, un homme à l'esprit créateur peut, par sa propre valeur, améliorer sa situation dans l'échelle des travailleurs. L'« Ordre Nouveau » réalise un étiquetage des hommes, mais il ne supprime pas les facteurs d'envie et d'opposition qui vicient la société actuelle.

En raison de la profonde inégalité naturelle de dons et de capacités des individus, ces facteurs ne peuvent, peut-être, être supprimés par aucun système. Ils font partie intégrante de la personne humaine et il vaut mieux ne pas spéculer sur sa perfectibilité ! On peut, tout au plus, souhaiter que le système soit assez fort pour maintenir l'équilibre entre les êtres en présence.

Un essai de l'« Ordre Nouveau » ne serait vraisemblablement possible que sous un régime politique autoritaire ou même dictatorial. Nous doutons que la doctrine de l'« Ordre Nouveau » porte en elle les arguments propres à convaincre les masses. Il faudrait donc qu'un gouvernement fort l'imposât à un peuple. Nous ne voyons pas là une garantie que la société reste subordonnée à l'individu.

Nous répétons, en terminant, que l'« Ordre Nouveau » constitue un essai de régénération de l'ordre social certainement intéressant, mais il nous paraît jusqu'ici, avoir fait singulièrement abstraction de la réalité. Or, ce dont le monde a besoin actuellement, ce n'est pas de spéculations philosophiques, mais de remèdes énergiques appliqués par des hommes clairvoyants. L'« Ordre Nouveau » est-il en mesure d'accomplir cette tâche ?

Association internationale des ponts et charpentes.

Séance du Comité permanent, avril 1934.

La séance annuelle du Comité permanent de l'Association internationale des ponts et charpentes a eu lieu, cette année, à Stresa, sous la présidence de M. le prof. Dr A. Rohn (Zurich), président de l'Association. 40 délégués représentant 12 pays y ont pris part. Le Comité permanent a constaté avec satisfaction que, malgré les difficultés économiques générales, le nombre des membres de l'Association est en progrès croissant. L'Association comprend actuellement environ 1500 membres individuels et collectifs, représentant 46 pays différents.

A côté des questions administratives de l'Association le Comité permanent a discuté, dans sa séance de Stresa, tout spécialement la préparation et l'organisation du prochain Congrès des ponts et charpentes, qui aura lieu à Rome, au printemps 1936. Il est prévu de discuter, pendant trois demi-journées, des rapports préparés à l'avance sur des problèmes concernant la construction en acier et, pendant trois demi-journées, sur des problèmes concernant la construction en béton armé, comme il en a été au Congrès de Paris, en 1932. Une séance sera consacrée à une question concernant les deux modes de construction. Outre ces rapports préparés d'avance, il a été prévu des conférences libres, pour lesquelles deux demi-journées seront réservées.

Une grande partie de la discussion, à Stresa, a été consacrée au choix des questions scientifiques et techniques, formant l'objet des discussions du Congrès de Rome. Pour la construction en acier, on a choisi, comme premier problème, l'importance de la ductilité de l'acier dans le calcul et la conception des ouvrages en acier. La pratique des constructions soudées, tout spécialement en ce qui concerne les dispositions constructives et l'exécution sera traitée pendant une demi-journée. On y traitera l'influence des charges dynamiques, le contrôle des cordons de soudure, ainsi que les dispositions constructives servant à réduire les déformations théoriques. On a choisi, comme troisième question, la théorie et le résultat des essais, en ce qui concerne l'étude des points singuliers des constructions métalliques rivées ou soudées.

La liste des questions concernant la construction en béton armé prévoit tout d'abord le problème des sollicitations et du coefficient de sécurité dans les constructions en béton armé, en mettant le point de vue du constructeur en première ligne. Cette question comprendra l'étude de l'endurance c'est-à-dire de la résistance aux efforts prolongés statiques ou dynamiques, les moyens d'augmenter la résistance à la traction et de diminuer la formation des fissures dans le béton, l'utilisation des aciers à haute résistance, etc., etc. Une seconde question comprendra l'étude des tendances actuelles dans le calcul et la construction des ouvrages en béton armé, en considérant spécialement les constructions à parois minces, renforcées ou non par des raidisseurs (halles, coupoles, silos, etc.) ainsi que d'autres grands ouvrages comme des ponts à grande portée, etc. La question de l'application du béton et du béton armé aux travaux hydrauliques (barrages, conduites, galeries sous pression, réservoirs) fera l'objet de la troisième séance.

Enfin il est prévu de consacrer une séance commune à l'étude des terrains (résistance des sols de fondation, etc.), question qui devra être étudiée spécialement à fond au Congrès de Rome.

Sur proposition du vice-président italien de l'Association, le Comité permanent a rédigé également une requête adressée au président du Conseil des ministres italien afin de pouvoir organiser le prochain congrès de l'Association en 1936 à Rome, en collaboration avec le Syndicat national italien fasciste des ingénieurs et la Fédération européenne des Associations d'ingénieurs à Rome.

La réunion de Stresa a été terminée par différentes réceptions, excursions et visites qui ont été organisées avec la plus grande amabilité par les autorités locales et les membres italiens de l'Association.